



Coordonnées de la coordination de réseau REALiSM  
Christine Wattiez 0498/51 99 96  
Caroline Geuzaine 0499/91 75 11  
Courriel : info@realism0-18.be  
Siège : Quai des Ardennes, 24 à 4020 Liège

## Annexe 1

A la convention concernant l'implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents – Financement de la coordination et du fonctionnement du réseau

# Mission, profil et tâches du personnel qui remplit la coordination de réseau

### 1. Mission

La mission de la coordination du réseau est de faciliter la création et l'organisation d'un réseau de soins opérationnel en santé mentale pour enfants et adolescents.

Cette mission fait partie de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents et est directement liée à la coordination de cette nouvelle politique par le gouvernement fédéral, les communautés et les régions.

La coordination du réseau est désignée par tous les partenaires impliqués du réseau. Le champ d'action du réseau coïncide avec le territoire de la province.

La coordination du réseau est intégrée. Cela signifie, tout d'abord, que la coordination du réseau concerne tous les partenaires, les organisations impliquées... dont les actions sont portées vers les enfants et adolescents de 0 à 18 ans, présentant des problématiques de santé mentale ou psychiatriques, et leur entourage. En outre, une attention particulière est portée aux adolescents qui se situent dans la tranche d'âge charnière de 16 à 23 ans.

D'autre part, cela signifie que toutes les formes de coordination, de concertation, de collaboration et de travail en réseau qui s'inscrivent au sein du champ d'action du réseau et qui portent une action vers ce public cible fusionneront dans le réseau.

### 2. Profil

Comme décrit dans le *Guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents* et dans le *WHO Mental Health Action plan 2013-2020*, la coordination du réseau doit réunir des aptitudes spécifiques parmi lesquelles :

- *Leadership en contexte*  
Pouvoir synthétiser les connaissances, avoir des connaissances transdisciplinaires et de bonnes compétences d'analyse, posséder des connaissances interorganisationnelles et intersectorielles, avoir une bonne compréhension des interdépendances et des systèmes stratégiques, disposer de solides compétences en matière de réseau.
- *Leadership personnel et participatif*  
Disposer des compétences interpersonnelles nécessaires, avoir du charisme, être capable de motiver et de 'responsabiliser' les partenaires du réseau, y compris la représentation des enfants, des adolescents et de leur entourage, pour entreprendre des actions, être à l'écoute, faire preuve d'empathie, renforcer la participation et la concertation.
- *Leadership au niveau de l'équipe*  
Pouvoir faciliter et obtenir la collaboration, être capable de former des coalitions et des équipes.
- *Leadership organisationnel*  
Pouvoir créer un environnement d'apprentissage dans lequel la réflexion est encouragée ; créer par le biais de stratégies de responsabilisation et de processus de prise de décision une forme de leadership avec un bon rapport coût-efficacité, être constamment orienté vers l'amélioration des processus ; pouvoir établir des priorités.
- *Leadership visionnaire*  
Pouvoir inspirer des personnes, pouvoir développer une vision, la partager et la diffuser.
- *Leadership politique*  
Être capable d'établir un agenda, disposer des techniques de négociation et de médiation nécessaires.
- *Leadership éthique*



Avoir l'intégrité et l'autodiscipline nécessaires ; tenir compte de la dimension morale qui encourage l'initiative individuelle et collective et la prise de responsabilité.

- *Entrepreneuriat au niveau politique*  
Disposer des aptitudes entrepreneuriales nécessaires, de la créativité nécessaire afin de pouvoir innover et expérimenter, être capable de mettre en pratique des idées novatrices.
- *Une expérience en matière de soins en santé mentale ou dans d'autres secteurs* qui s'adressent aux enfants et aux adolescents peut-être une plus-value, mais ne constitue pas un critère déterminant.

### 3. Tâches

La coordination du réseau :

- informe tous les partenaires et les secteurs concernés qui s'adressent aux enfants et aux adolescents, sur le champ d'action du réseau, de l'existence, du fonctionnement et du développement du réseau
- réalise un inventaire de tous les partenaires et les projets existants qui s'adressent aux enfants et aux adolescents, sur le champ d'action du réseau, connaît les législations et a la responsabilité de réaliser une cartographie et une mise à jour permanente de ces partenaires et projets, l'offre qu'ils proposent et les méthodes de collaboration
- s'implique dans les partenariats et dans les réseaux de coopération pertinents pour ce groupe cible
- rencontre les pouvoirs organisateurs, les directions et les professionnels de terrain de ces partenaires et projets
- développe, avec les personnes mandatées de l'ensemble des partenaires impliqués, le comité de réseau et intègre la/les personne(s) mandatée(s) de chaque nouveau partenaire dans le comité de réseau
- développe la participation et l'empowerment des enfants, des adolescents et de leur entourage aux différents niveaux du réseau
- concrétise et opérationnalise des programmes sur base des programmes d'activités (cf. guide, chapitre 3.2.2.)
- s'accorde avec des forums de consultation existants en matière de soins en santé mentale pour enfants et adolescents et en matière d'aide à la jeunesse et avec les collaborations intersectorielles déjà initiées au niveau des communautés et régions
- participe aux :
  - o coaching organisés dans le cadre de la nouvelle politique
  - o réunions organisées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et de la coordination fédérale
- est exclusivement responsable pour l'organisation et la coordination de la concertation au sein du réseau

Fait en deux exemplaires à Bruxelles, le 25 07 16

**Pour le contractant :**

**La directrice générale,**

**Sylvianne PORTUGAELS**

**Pour l'État :**

**La Ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique,**

**Maggie DE BLOCK**

Annexe faisant partie intégrante de la convention concernant l'implémentation de la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents – Financement de la coordination et du fonctionnement du réseau.

